



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Renforcement de la prévention en matière de santé sexuelle et génésique

Question écrite n° 35259

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les mesures proposées par le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes dans le cadre de l'examen du PLFSS 2021. Ces mesures visent à répondre à un enjeu majeur, celui de renforcer la prévention en matière de santé sexuelle et génésique. En effet, nécessaires à l'autonomie et à l'émancipation des femmes, les droits sexuels et reproductifs sont indispensables afin de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes. La situation chez les jeunes reste préoccupante, d'abord parce qu'aujourd'hui, l'éducation à la sexualité est défaillante : 25 % des écoles n'ont aucune action d'éducation malgré l'obligation légale. Face à ce constat, il est nécessaire de transformer la consultation longue IST/contraception pour les jeunes filles entre 15 et 18 ans en une consultation longue "santé sexuelle" au bénéfice de tous les jeunes. Elle aurait pour objectif de mobiliser tous les adolescents en faveur de leur santé sur le thème de la contraception. Le CNOSF propose également d'étendre la gratuité de la contraception à l'ensemble des jeunes entre 18 et 25 ans. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes filles majeures sont concernées par la précarité et ne bénéficient pas de dispositif facilitant la prise en charge financière de leur contraception. Cette mesure permettrait de répondre à la précarité des jeunes et de lutter contre le renoncement aux soins. Enfin, le CNOSF propose de permettre aux sages-femmes de traiter certaines IST des partenaires. Depuis dix ans, de nombreux cas de Chlamydia augmentent selon Santé publique France et touche particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans. Si le dépistage et le préservatif sont les moyens les plus efficaces pour lutter contre les IST, il est important de prendre en charge rapidement ces infections. Le champ d'action de sages-femmes devrait ainsi être élargi afin de leur permettre de traiter certaines IST des partenaires. À ce titre, elle souhaiterait connaître sa position sur ces questions.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35259

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9414

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)